

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	07/11/2019
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU_20191 107_10	MASTER	Commission de recrutement Master 1ère année	UNIVERSITE	<p>La composition de la commission de recrutement La commission de recrutement est composée, pour chaque mention, du ou des responsable(s) de la mention qui réunit de manière collégiale au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation. Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante avant le 29 mars 2020. Rôle de la commission La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats. Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.</p>	01/09/2020	31/08/2021	28	POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION :11	Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA.

A poitiers le 7 novembre 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL